

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-230 du 8 Septembre 1978

chargeant le Camarade André ATCHADE,
Ministre du Commerce et du Tourisme,
de l'intérim du Camarade Djibril MORIBA,
Ministre de la Justice, de la Législation
et des Affaires Sociales pour compter du
8 septembre 1978.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
VU le Décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978 ;

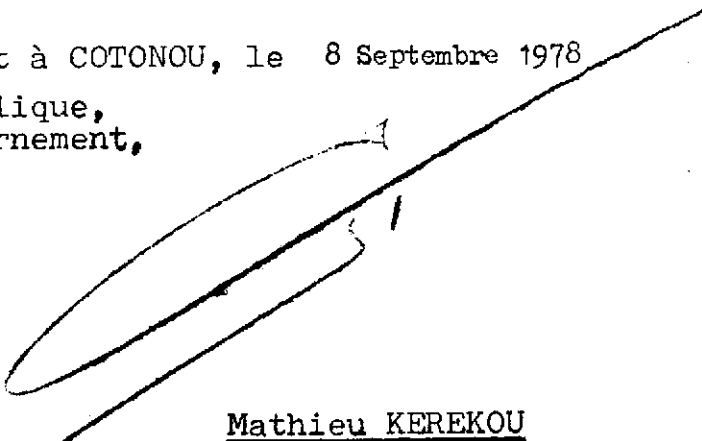
D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 8 septembre 1978, le Camarade André ATCHADE, Ministre du Commerce et du Tourisme assure l'intérim du Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales pendant l'absence du Camarade Djibril MORIBA.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 8 Septembre 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 MCT-MJLAS 6 autres ministères
13 SGG 4 SPD 2 BN 2 UNB 2 FASJEP 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE et ses
sections 4 DCCT-ONEPI-4 de Chanc. 3 JORPB 1.